

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 21 FEVRIER 2022 à 19H00**

\*\*\*\*\*

**Nombre de Conseillers en exercice : 23 - de présents : 17 - de votants : 22**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un février, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Pierre JULIEN**.

Étaient présents :

Pierre JULIEN, Maire,  
J. KLUGHERTZ - J. PANO - P. METTAVANT - H. PETITCOLAS - R. DEPRUGNEY, Adjoints,  
C. TISSIER - J. CHARRONT - M.O. FOUQUET - JP. MATHIS - D. MICHEL -  
J. DELECROIX, Conseillers Municipaux Délégués,  
L. STEMART - K. GLATIGNY - S. FRANZONI - F. SCHNEIDER - M. CHIBANE, conseillers municipaux,

Absents excusés :

P. CHAUVET qui a donné pouvoir à M.O. FOUQUET, A.S OSTIN qui a donné pouvoir à H. PETITCOLAS, Y. KOECHER qui a donné pouvoir à J. KLUGHERTZ, A. SOLDNER qui a donné pouvoir à F. SCHNEIDER, D. PINCHEDEZ qui a donné pouvoir à P. JULIEN, S. ROUYER

Absent : ø

Un scrutin a eu lieu, S. FRANZONI et C. TISSIER ont été nommées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2022.

\*\*\*\*\*

Depuis la séance du conseil municipal en date du 21 janvier 2022 et l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire suite au COVID-19 demandant le raccourcissement de la durée des conseils, et en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération du 08/06/2020) quatorze décisions ont été prises et signées par M. le Maire, Pierre JULIEN. (2022-08 à 2022-21)

24	01	2022	08	CIADE Remboursement Sinistre du 11 10 2021 Local Jeunes Caméra	CIADE Colmar
24	01	2022	09	CIADE Remboursement Sinistre du 18 10 2021 Logement Lopez Vitre	CIADE Colmar
24	01	2022	10	SFR - abonnement pour la flotte mobile (7 abonnements)	SFR
24	01	2022	11	Contrat de maintenance machine bière à pression	Caves Gilles Dombasle
24	01	2022	12	Fin de bail de location logement 31 rue du Gal Leclerc Roberte VAUTRIN	Roberte VAUTRIN
26	01	2022	13	Convention éco pâturage	OSWALD Cécile
28	01	2022	14	Demande de subvention - DSIL - projet de la cour	PREFECTURE 54
03	02	2022	15	Contrat abonnement Exchange Microsoft - gestion des boîtes mail	RS INFO
03	02	2022	16	Demande de subvention - DSIL - projet panneaux photovoltaïques	PREFECTURE 54
04	02	2022	17	Contrat d'abonnement ORB vignettes pour médiathèque	Logiciel DECITRE pour la gestion des livres

07	02	2022	18	Convention don ordi portables	Département de Meurthe-et-Moselle
11	02	2022	19	Devis entretien climatisation	SARL NOUVELLES ENERGIES
14	02	2022	20	Convention de mission accompagnement mise en conformité protection des données	Renouvellement convention cdg54
14	02	2022	21	Contrat pour représentation théâtrale - le 19 mars	Raphael Klein - les rats d'auteurs

\*\*\*\*\*

**N°1**  
**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE RELATIVE A LA CIRCULATION, AUX MOBILITES, A LA SECURITE DES DEPLACEMENTS, AU STATIONNEMENT**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Domaine** : 7 FINANCES LOCALES

**Rubrique** : 710 Divers finances locales

**Télétransmission** : oui

Dans le cadre de son développement ainsi que de programmes immobiliers à venir structurants pour la ville, Custines souhaite confier à une société d'ingénierie spécialisée dans le domaine des circulations, du stationnement et plus globalement des mobilités une mission d'étude éponyme.

Cette étude portera sur un périmètre constitué des communes de Custines mais également de Malleloy pour tenir compte des flux générés par les habitants de la vallée de la Mauchère. Une convention est donc à établir avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

M. le Maire rappelle que l'étude doit répondre dans ses objectifs aux besoins spécifiques de la Commune (notamment pour appréhender au mieux les incidences de son programme immobilier et d'équipement au lieudit « le Déristé », à proximité du cœur de bourg) mais aussi aux préoccupations du Bassin de Pompey de projeter un plan de circulation et une offre de mobilité intermodale adaptée aux évolutions et aux besoins de cette partie de son territoire.

Par souci d'intérêt général, d'efficacité et de cohérence du projet, la maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la Commune en étroite collaboration dans la gouvernance avec le Bassin de Pompey. Cette mission confiée à la commune est ponctuelle et limitée à la réalisation de l'étude.

M. le Maire indique que le montant de l'étude est estimé à 45 000€ HT, soit 54 000€ TTC. Considérant l'intérêt partagé des deux parties dans les résultats de cette étude, son financement sera assuré à 50% par la Commune et à 50% par le Bassin de Pompey.

Il est également proposé la mise en place d'une gouvernance comme suit :

Un **comité technique** pour suivre le déroulement de l'étude et préparer les réunions du comité de pilotage.

Un **comité de pilotage** pour valider les étapes clefs de l'étude.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager toutes démarches pour permettre ce partenariat
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'engagement de cette étude ainsi que la convention de partenariat avec l'EPCI
- **DECIDE** de composer les différents comités comme suit :

Le Comité Technique est composé des personnes suivantes :

- M. le Maire de Custines
- M. J. KLUGHERTZ - 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- M. MATHIS – Conseiller Municipal Délégué en matière de Sécurité – circulation – stationnement
- M. le Maire de Malleloy
- Madame la Directrice Générale des Services de Custines
- M. P. PETITJEAN Responsable Services Techniques de Custines
- M. D. JUIN – Coordonnateur des Services Techniques de Custines
- Mme M. MAUCOTEL, responsable du Service Urbanisme et Aménagement de la ville
- M. le Directeur Infrastructures Déplacements Equipements du Bassin de Pompey
- M. le Responsable du pôle Mobilités durables du Bassin de Pompey

Le Comité de Pilotage est composé des personnes suivantes :

- M. le Maire de Custines
- M. J. KLUGHERTZ – 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- M. MATHIS – Conseiller Municipal Délégué en matière de Sécurité – circulation – stationnement
- Mme C. TISSIER – Conseillère Municipale Déléguée en matière de l'environnement
- M. R. DEPRUGNEY – 5<sup>e</sup> adjoint au Maire
- M. le Vice-Président du Bassin de Pompey délégué à l'espace public et à l'aménagement durable
- M. le Vice-Président du Bassin de Pompey délégué aux mobilités et à l'intermodalité
- M. le Maire de Malleloy

*F. SCHNEIDER indique qu'il aurait souhaité qu'un élu de la liste d'opposition soit présent dans le comité de pilotage.*

*J. DELECROIX arrivé à 19h18 a pu participer au vote de la délibération suite aux nouvelles explications de M. le Maire.*

**N°2**  
**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA**  
**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ ET PRESTATIONS ASSOCIEES –**  
**AVENANT N°1**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Domaine : 1 COMMANDE PUBLIQUE**

**Rubrique : 14 Autres contrats**

**Télétransmission : oui**

Dans une perspective d'optimisation de l'achat public, il a été décidé, avec les communes qui le souhaitent, de former un groupement de commandes portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz. Ce groupement de commandes initié en mars 2021 a été formalisé par une convention constitutive de groupements que les 11 communes membres ont approuvée lors de leur Conseil municipal respectif.

Néanmoins, la durée mentionnée dans la convention constitutive de groupement ne corrobore pas avec la durée effective de l'accord-cadre portant sur la fourniture de gaz, lequel sera publié fin février 2022. En effet, la durée mentionnée dans la convention constitutive de groupement est de 22 mois avec une date d'échéance fin juin 2023, alors que la durée de l'accord-cadre est finalement de 36 mois maximum, soit 24 mois reconductible une fois 12 mois à compter de sa notification.

Cette décision de durée a été prise en tenant compte de la conjoncture économique particulièrement délicate du secteur de l'énergie lors de la réunion portant sur le lancement des accords-cadres relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz du 16 novembre 2021 qui s'est déroulée en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage de ce marché et des référents marchés publics de chaque commune membre.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention constitutive de groupement concernant la fourniture, l'acheminement de gaz et des prestations associées afin de faire correspondre les dates de la convention constitutive du groupement avec la durée réelle de l'accord-cadre gaz.

Le calendrier prévisionnel de cette procédure est le suivant :

Accord-cadre :

- Publication de la consultation : 25/02/2022
- Réception des offres : 27/03/2022
- Notification des titulaires : 03/05/2022

1<sup>er</sup> marché subséquent :

- Publication de la consultation : 23/05/2022
- Réception des offres : 07/06/2022
- Notification du titulaire : 07/06/2022
- Date de début d'exécution : 01/07/2022

Il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement gaz ainsi que d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu le rapport soumis à son examen

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.



**N°3**  
**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA**  
**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET PRESTATIONS**  
**ASSOCIEES- AVENANT N°1**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Domaine : 1 COMMANDE PUBLIQUE**

**Rubrique : 14 Autres contrats**

**Télétransmission : oui**

Dans une perspective d'optimisation de l'achat public, il a été décidé, avec les communes qui le souhaitent, de former un groupement de commandes portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité. Ce groupement de commandes initié en septembre 2021 a été formalisé par une convention constitutive de groupements que les communes membres ont approuvée lors de leur Conseil municipal respectif.

Néanmoins, la durée mentionnée dans la convention constitutive de groupement ne corrobore pas avec la durée de l'accord-cadre portant sur la fourniture d'électricité publié le 29 décembre 2021. En effet, la durée mentionnée dans la convention constitutive de groupement est de 24 mois, renouvelable 1 fois 24 mois, soit 48 mois maximum, alors que la durée de l'accord-cadre est finalement de 3 ans ferme à compter de sa notification.

Cette décision de durée a été prise en tenant compte de la conjoncture économique particulièrement délicate du secteur de l'énergie lors de la réunion portant sur le lancement des accords-cadres relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz du 16 novembre 2021 qui s'est déroulée en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage de ce marché et des référents marchés publics de chaque commune membre.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention constitutive de groupement concernant la fourniture, l'acheminement d'électricité et des prestations associées afin de faire correspondre les dates de la convention constitutive du groupement avec la durée réelle de l'accord-cadre électricité.

Le calendrier prévisionnel de cette procédure est le suivant :

Accord-cadre :

- Publication de la consultation : 29/12/2021
- Réception des offres : 28/01/2022
- Notification des titulaires : 06/03/2022

1<sup>er</sup> marché subséquent :

- Publication de la consultation : 07/03/2022
- Réception des offres : 15/03/2022
- Notification du titulaire : 15/03/2022
- Date de début d'exécution : 01/04/2022

Il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement électricité ainsi que d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

Le conseil municipal est invité à en délibérer

Vu le rapport soumis à son examen

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.



Remerciements Décès :

- Famille LIEGEY

**OBSERVATIONS DIVERSES :**

- ✚ Espace Maurice HAAS : les travaux ont commencé par une phase de déconstruction. A ce jour, les travaux avancent sans difficulté. Les fondations de l'ancienne gare ont été mises à jour. Quelques personnes se sont plaintes du bruit inhérent au chantier de déconstruction. S. FRANZONI souligne que l'entreprise travaille à un bon rythme. J. KLUGHERTZ rappelle que des garages sont disponibles aux locataires des immeubles et donc que les places de stationnement prises pour les travaux ne pénalisent pas les occupants. De plus, le parking près du parcours de santé est lui aussi disponible et offre des places de stationnement. J. DELECROIX souligne le beau résultat du ravalement de façade des immeubles 3F Grand Est. M. le Maire a d'ailleurs prévu de remercier le bailleur. Le résultat pour le quartier sera très positif. De plus, 3F Grand Est cède à l'Euro symbolique, les espaces verts autour du collectif situé près du futur Espace Maurice HAAS.
- ✚ Rendez-vous avec Monsieur le sous-préfet : une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture sur le fond DSIL 2022 pour le projet d'aménagement de la cour d'école. Les services de l'Etat ont pu d'ores et déjà apprécier le côté remarquable de ce dossier. Le planning idéal pour le commencement des travaux serait l'été 2022. M. le Maire rencontrera la responsable du service ABF pour présenter le projet car celui-ci doit faire l'objet d'une demande de permis de construire pour la Boîte à jouets, la rampe pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR) ainsi que pour les préaux.
- ✚ Clos Barrès : les travaux sont quasiment terminés. Un règlement d'attribution est à finaliser. Les quatre parcelles sont visibles et permettent déjà de se projeter.
- ✚ Opération « BIMBY et BUNTI » : la communauté de communes n'a pas encore fait de retour mais il semblerait que 6 personnes de Custines et 100 personnes au total sur le territoire de l'intercommunalité se soient manifestées. S. DOSÉ, vice-président de l'intercommunalité doit faire un bilan de l'opération et notamment sur les projets éventuellement retenus.
- ✚ Spectacles : le 19 mars 2022, la salle des fêtes de Custines accueillera la représentation de deux pièces de théâtre présentées par la compagnie « Les rats d'auteurs. Le concert de l'orchestre intercommunal du bassin de Pompey aura lieu également dans la salle des fêtes de Custines le Vendredi 25 février à 20h30. Une exposition peinture ainsi que la marche du 1<sup>er</sup> mai seront également au programme.
- ✚ Elections du 10/04 et du 20/04. Le bureau n°2 sera déplacé à la salle des fêtes car le foyer est en travaux. Le bureau n°3 sera placé à la halle sportive. Le président de l'association de tennis a pris des dispositions pour permettre son utilisation. L'emploi de l'école maternelle du Val des Faulx aurait entraîné trop de contraintes notamment au niveau du nettoyage.
- ✚ Parcours de santé : dans le cadre d'une convention signée annuellement, un groupe de personne en situation de réinsertion est venu pour aider la collectivité territoriale à entretenir cette zone. Ce groupe était constitué de mineurs encadrés par des

éducateurs spécialisés. Ainsi ces personnes accompagnées sont venues 8 jours tous les matins pour entretenir le parcours. Une communication sur le travail effectué sera diffusée sous couvert du ministère de la justice.

Le projet d'aménagement de cette zone va faire l'objet d'une concertation notamment par le biais d'un questionnaire qui sera diffusé aux habitants sous la forme de « google-forms »

- ✚ Marché : L. STEMART demande à quelle date celui-ci reprendra. Une réunion est prévue ce jeudi sous réserve de la disponibilité de S. ROUYER. Il est proposé de travailler avec les collectivités du territoire afin de mettre en place une cohérence dans la programmation des marchés communaux et ainsi fidéliser à la fois les usagers et les exposants. Une réflexion est lancée pour trouver un lieu de remplacement en raison des travaux d'aménagement de la cour de l'école qui doivent débiter dès cet été.  
Les communes du territoire rencontrent toutes les mêmes problèmes à savoir fidéliser les exposants et tenter d'augmenter la fréquentation. J. KLUGHERTZ souligne également les difficultés logistiques qui mobilisent souvent les mêmes personnes comme J. CHARRONT.
- ✚ Travaux rue Marie de Lorraine : J. DELECROIX souligne la belle concertation entre les riverains, les élus de la commune et ceux de l'intercommunalité. M. le Maire rapporte les demandes des différents riverains qui souhaitent rencontrer le bureau d'études et surtout les élus. Il a été expliqué que le projet consistait en des espaces partagés, l'infiltration des eaux de pluie, la création d'espaces verts, l'enfouissement des réseaux secs. Les coordonnées des riverains ont été prises pour définir ces enfouissements de réseaux et comment passer sur les propriétés. Il faut une continuité dans la co-construction / co-consultation.
- ✚ Fibre : Custines ainsi que Malleloy sont câblés et sont donc non prioritaires pour la fibre. Un échange a été établi avec la société Vidéo futur qui a été mise en contact avec la région Grand Est. Il est demandé que cette société se positionne sur le déploiement de la fibre. Lors de cet échange, il a été indiqué que Vidéo futur ne fera pas le déploiement. La collectivité territoriale de Custines leur demande de confirmer cette position.

La séance est levée à 20h30.

Secrétaires de séance,

Carine TISSIER

Sabah FRANZONI

M. le Maire

Pierre JULIEN

